

DIRECTION GENERALE DES EXAMENS ET CONCOURS

DIRECTION DU BACCALAUREAT

BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

ANNEE 2020 - 2021

Session Juillet 2021

Centre d' Examen - Libreville

Série : A1

CERTIFICAT D'ADMISSION

Nom(s) et Prénom(s) **NGUEMA- THEYDERT Keran- Jean**

Date et Lieu de Naissance **01/07/1999 - Libreville**

A été jugé(e) digne le **31/07/2021**

du Baccalauréat d'Enseignement Général avec **Mention Passable**

Fait à Libreville, le 31/07/2021

P. Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique, du Transfert de Technologies, de
l'Education Nationale, Chargé de la Formation Civile

Signature du Candidat



P.O Le Président du jury



Pr. Jean-Aimé PAMBOU

IMPORTANT : Il n'est délivré qu'un seul certificat de baccalauréat. Etablir, en cas de nécessité, une copie de cette pièce et faire certifier conforme par les autorités

Le titre suivant délivré par

LA DIRECTION DU BACCALAUREAT

est valable de plein droit sur le territoire de la

République Française :

BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL



DIRECTION GENERALE DES EXAMENS ET CONCOURS
DIRECTION DU BACCALAUREAT

Session Juillet 2021

NOTES OBTENUES AU BACCALAUREAT D'ENSEIGNEMENT GENERAL

Centre d'Organisation : Lycée d'Application Nelson MANDELA

Série : A1 Etablissement : Lycée Paul INDJENDJET GONDJOUT

Par le Candidat N° : 3 529

Nom : NGUEMA- THEYDERT Keran- Jean

EPREUVES DU 1er GROUPE

	Note / 20	Coef	Note Coefficientée	Observation
PHILOSOPHIE	10 / 20	5	50 / 100	
MATHEMATIQUES	10 / 20	4	40 / 80	
FRANCAIS	12 / 20	5	60 / 100	
LANGUE VIVANTE 1 (ESPAGNOL)	9 / 20	3	27 / 60	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	12 / 20	3	36 / 60	
LANGUE VIVANTE 2 (ANGLAIS)	12 / 20	3	36 / 60	
E P S - PRATIQUE	14 / 20	2	28 / 40	
EPREUVE FACULTATIVE 1 (DESSIN)	3		3	

TOTAL.....

280 / 500

MOYENNE.....

11,20 / 20

Mention : Passable

Fait à Libreville, le 31/07/2021

Le Président du jury



Pr. Jean-Aimé PAMBOU

IMPORTANT : Il n'est délivré qu'un seul relevé de notes. Etablir, en cas de nécessité, une copie de cette pièce et faire certifier conforme par les autorités compétentes.